



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 58593

Texte de la question

M. François Sauvadet attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la revendication de la faculté de sciences du sport - UFR STAPS de Dijon concernant la création de postes d'enseignant et d'encadrement pour la rentrée de septembre 2001. Cette faculté présente, en effet, un déficit d'encadrement de 50 % qui rend difficile la gestion pédagogique des étudiants et des diplômés, la gestion financière et la gestion et l'entretien des bâtiments. Il semble donc urgent de mettre en place un plan de rattrapage pluriannuel incluant la création pour la rentrée 2001 de quatre postes d'enseignants et de deux postes de personnel technique et administratif qui seraient à même de faire face à l'évolution sans cesse croissante des effectifs étudiants de cette faculté. Il souhaiterait, en conséquence, être informé des mesures éventuelles que le ministère envisage de prendre pour la rentrée prochaine.

Texte de la réponse

L'université de Dijon a bénéficié, au titre de cette filière, de la création d'un emploi de maître de conférences et de deux emplois de professeur agrégé pour la rentrée universitaire 2000-2001. Pour la rentrée 2001, deux nouveaux emplois et supports d'emplois, un maître de conférences et un attaché temporaire d'enseignement et de recherche, ainsi qu'un emploi de personnel IATOS, lui seront spécifiquement alloués pour l'unité de formation et de recherche (UFR) STAPS. L'université de Dijon a également été dotée, au cours des trois derniers exercices budgétaires, de 88 emplois d'enseignants et 31 emplois IATOS. Ces moyens supplémentaires ont permis à cet établissement d'accroître son potentiel enseignant et administratif et, en conséquence, de répondre, dans le cadre de son autonomie, aux besoins de ses composantes.

Données clés

Auteur : [M. François Sauvadet](#)

Circonscription : Côte-d'Or (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58593

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 mars 2001, page 1312

Réponse publiée le : 23 avril 2001, page 2460